

COMMUNE DE CERNOY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 novembre 2023 à 19 heures 15

Le quinze novembre deux mille vingt-trois, à 19 heures 15, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf novembre deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARTHE, maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 8

Quorum : 5 (atteint)

Présents : Mesdames et Messieurs Isabelle BARTHE, Lucien MORVILLE, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Valérie ZOLDAN

Absents : Florent MAZIÈRES, Sébastien ROSE, Jacques de BRUCE

Pouvoir : Florent MAZIÈRES à Lucien MORVILLE

Jacques de BRUCE à Isabelle BARTHE

Secrétaire de séance : Lucien MORVILLE

Secrétaire auxiliaire : Madame Leslie PELLEIEUX

Séance ouverte à 19h15

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 27 septembre 2023 et du 3 octobre 2023

Cession d'une partie des parcelles A 345 et A 346 à la suite de leurs divisions

Colis de Noël 2023

Questions diverses

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Pour : Isabelle BARTHE, Lucien MORVILLE, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Valérie ZOLDAN, Florent MAZIÈRES, Jacques de BRUCE

Contre : Néant

Abstention : Néant

2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2023 est approuvé à la majorité.

Monsieur Morville demande que soit rectifié le point concernant le miroir dans les questions diverses. Il propose d'en installer un autre et non de déplacer l'existant.

Monsieur Morville demande que soit inscrit la présentation et la validation sur le principe du devis « Culture&Show » pour le spectacle de Noël dans le procès-verbal du 3 octobre 2023.

Madame Valérie ZOLDAN sera comptabilisée dans les effectifs des membres présents et inscrite pour une voix « Pour » concernant la délibération 18-2023 du conseil municipal du 3 octobre 2023.

Monsieur Sébastien ROSE sera retiré des votants sur la délibération 18-2023 du conseil municipal du 3 octobre 2023.

Les modifications au procès-verbal du 3 octobre 2023 seront apportées et publiées.

Pour : Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Valérie ZOLDAN, Florent MAZIÈRES, Jacques de BRUCE

Contre : Néant

Abstention : Isabelle BARTHE, Lucien MORVILLE

3) CESSION D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTRÉES A345 ET A346 À LA SUITE DE LEURS DIVISIONS, ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 18-2023

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal la cession d'une partie des terrains situés rue Saint-Rémy et cadastrés A 345 et A 346 dont la commune est propriétaire, au profit des futurs acheteurs afin d'y réaliser des places de stationnement.

La proposition de division parcellaire a été effectuée par Monsieur Thierry BERTHE, expert géomètre situé au 1 bis rue Gérard Philippe 60600 CLERMONT.

Document d'arpentage n° 102F, extrait de plan cadastral modèle 1 et plan de division au 1/250^{ème} sont annexés à la présente délibération.

Cession pour une partie de la parcelle numéro A 345 d'une superficie actuelle de 710 m² divisée comme suit :

La parcelle A 345 est divisée en 4 parcelles.

Changements constatés (écarts cadastraux), attribution des nouveaux numéros de plan et calculs des contenances :

La parcelle A 364 → Commune de CERNOY pour une superficie de 624 m².

La parcelle A 363 → Monsieur Pierre BORDEREAUX et Madame Sandra NOEL pour une superficie de 21 m².

La parcelle A 362 → Monsieur Bruno SAUZE et Monsieur François SEGRET, pour une superficie de 25 m².

La parcelle A 361 → Monsieur Jérémy BECQ et Madame Inmaculada DOMINGUEZ VAZQUEZ, pour une superficie de 46 m².

Cession pour une partie de la parcelle numéro A 346 d'une superficie actuelle de 298 m² divisée comme suit :

La parcelle A 346 est divisée en 2 parcelles.

Changements constatés (écarts cadastraux), attribution des nouveaux numéros de plan et calculs des contenances :

La parcelle A 366 → Commune de CERNOY pour une superficie de 290 m².

La parcelle A 365 → Monsieur Pierre BORDEREAUX et Madame Sandra NOEL pour une superficie de 8 m².

Le rapport entendu,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-10 et suivants, et l'article L. 2241-1 ;
- L'article L. 3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur :

1. Le principe de la cession des parcelles cadastrées A 345 et A 346, d'une superficie totale de 100 m² et demande, si tel est le cas, le déclassement préalable du domaine communal public pour reclassement dans le domaine communal privé. ;
2. La proposition d'acquisition par les acheteurs potentiels ci-dessus cités des parcelles A 345 et A 346 en vue d'y aménager des places de stationnement, pour la somme totale de 1500 euros divisée comme suit ;

Commune de CERNOY, section A numéro 361 d'une superficie de 46 m² pour une valeur de 690,00 euros à Monsieur Jérémy BECQ et Madame Inmaculada DOMINGUEZ VAZQUEZ

Commune de CERNOY, section A numéro 363 d'une superficie de 21 m² et section A numéro 365 d'une superficie de 8 m² pour une valeur de 435,00 euros à Monsieur Pierre BORDEREAUX et Madame Sandra NOEL

Commune de CERNOY, section A numéro 362 d'une superficie de 25 m² pour une valeur de 375,00 euros à Monsieur Bruno SAUZE et Monsieur François SEGRET

3. D'autoriser Madame le Maire à signer les actes correspondants, lui donner tous pouvoirs à cet effet ainsi que, d'une façon générale, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de la présente transaction ;
4. De confier à Maître Jocelyn BARDET, notaire à 60600 CLERMONT, 19 rue de Paris, la rédaction de l'acte authentique de cession correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise, à la suite des divisions parcellaires, le déclassement de ces nouvelles parcelles du domaine communal public et le reclassement dans le domaine communal privé, selon plan joint
- Autorise la vente des dites parcelles divisées pour une superficie totale de 100 m² pour un montant total de 1500 euros divisée comme suit :

Commune de CERNOY, section A numéro 361 d'une superficie de 46 m² pour une valeur de 690,00 euros à Monsieur Jérémy BECQ et Madame Inmaculada DOMINGUEZ VAZQUEZ

Commune de CERNOY, section A numéro 363 d'une superficie de 21 m² et section A numéro 365 d'une superficie de 8 m² pour une valeur de 435,00 euros à Monsieur Pierre BORDEREAUX et Madame Sandra NOEL

Commune de CERNOY, section A numéro 362 d'une superficie de 25 m² pour une valeur de 375,00 euros à Monsieur Bruno SAUZE et Monsieur François SEGRET

- Indique que tous les frais concernant cette transaction seront à la charge des acheteurs, qui devront l'accepter
- Autorise Madame le Maire à signer les actes correspondants, lui donne tous pouvoirs à cet effet ainsi que, d'une façon générale, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de la présente transaction ;

Pour : Isabelle BARTHE, Lucien MORVILLE, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Valérie ZOLDAN, Florent MAZIÈRES, Jacques de BRUCE

Contre : Néant

Abstention : Néant

3) COLIS DE NOËL 2023

Madame le maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le devis de l'association « Culture&Show » pour le spectacle animé et chanté sur l'univers de Disney d'un montant de 760 €.
- D'offrir des paniers de produits locaux d'une valeur de 30 euros maximum pour les aînés du village, à partir de 65 ans. Les colis des aînés seront commandés à la société « Lou Berret » et seront distribués par la mairie courant décembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le devis de l'association « Culture&Show » pour le spectacle animé et chanté sur l'univers de Disney d'un montant de 760 €.
- La commande de paniers de Noël à la société « Lou Berret » pour les aînés de plus de 65 ans.

Pour : Isabelle BARTHE, Lucien MORVILLE, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Valérie ZOLDAN, Florent MAZIÈRES, Jacques de BRUCE

Contre : Néant

Abstention : Néant

QUESTIONS DIVERSES

Madame le maire propose de faire un don de 200,00€ au profit de la fondation de France pour les sinistrés des inondations dans le Pas-de-Calais. Le conseil municipal approuve cette proposition. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Madame le maire informe les membres du conseil qu'elle participera à une réunion d'information sur les énergies renouvelables le 18 décembre 2023.

La date butoir de délibération sur le sujet est fixée au 31 décembre 2023 mais il se peut qu'elle soit repoussée.

Madame le maire informe les membres du conseil que Monsieur Contestin a saisi la préfecture concernant le procès-verbal du 3 octobre 2023. Madame le maire a apporté par écrit les éléments de réponse à Madame la Préfète.

Mesdames Brunet et Mahieux informent le conseil que les bus passant à Cernoy Trois Etôts roulent beaucoup trop vite.

Monsieur Morville informe le conseil que le nettoyage de la petite chapelle est en cours. Le mur extérieur est en bon état mais celui de l'intérieur est abimé.

Un artisan du village se propose de faire les travaux à titre gracieux. La commune prendrait en charge les matériaux (coût estimé à 250€).

La toiture est intégralement à rénover. Monsieur de Bruce, trésorier de l'association pour la sauvegarde de l'église de Trois Étôts propose de faire un don pour la réfection de la toiture de la petite chapelle.

Monsieur Morville informe le conseil qu'un devis est en cours auprès de Monsieur Lesueur, directeur de la société Degauchy TP pour le marquage au sol.

Madame le maire précise que des devis ont déjà été demandés auprès des sociétés Labbe et Mark n'Park.

Monsieur Morville propose d'organiser une journée « Nettoyons la nature ».

Éléments de calendrier :

Samedi 18 novembre : Atelier plexiglass à la petite chapelle + nettoyage
Atelier décorations de Noël

Samedi 2 décembre : Installation de la boîte aux lettres du Père Noël et des décorations de Noël dans le village

Samedi 23 décembre : Spectacle de Noël à la chapelle de Trois Etôts à 15h30 + goûter

Séance levée à 20h19

Le maire, Isabelle BARTHE



Le secrétaire de séance, Lucien MORVILLE

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Lucien Morville", is written over a long horizontal line.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 15 novembre 2023 a comporté 2 délibérations comme suit :

1	Cession d'une partie des parcelles A345 et A346 à la suite de leurs divisions (Annule et remplace la délibération N° 18-2023)	N° 19-2023
2	Colis de Noël 2023	N° 20-2023